

Pour l'euthanasie

Benoît Hamon (P.S.) souhaite légaliser l'euthanasie. "Je créerai le droit à une aide médicale pour mourir dans la dignité pour toutes les personnes atteintes d'une maladie incurable qui le demandent, au moment où elles le demandent. La dignité est un droit primordial qui doit être garanti tout au long de la vie, y compris dans les moments les plus difficiles", indique-t-il sur son site de campagne.

Jean-Luc Mélenchon (France insoumise), souhaite aussi aller vers une autorisation de l'euthanasie. Et il veut même aller plus loin en autorisant le "suicide assisté". "Je veux introduire dans le débat le droit à être maître de soi-même. Il y a un lien direct entre le droit à l'avortement et le droit au suicide assisté", a-t-il déclaré dans un entretien au Journal du Dimanche, proposant "que ces deux droits soient inscrits dans la Constitution".

Philippe Poutou (NPA), s'est également prononcé en faveur de l'euthanasie et du suicide médicalement assisté. "Je suis pour le droit de chacun et chacune de disposer librement de son corps, de sa vie et donc de sa mort. Aussi je suis pour le droit à l'euthanasie et au suicide assisté dans la mesure où il est librement décidé", a-t-il affirmé à [Libération](#).

Les contre

François Fillon (LR), s'il se positionne en faveur d'un meilleur accès aux soins palliatifs, n'en est pas moins opposé à l'euthanasie. Selon le candidat des Républicains, cette "mort provoquée et organisée présente un risque de glissement vers une euthanasie d'opportunité". Comme le rappelle **Europe 1**, le candidat avait déjà affirmé en 2011, alors qu'il était Premier ministre de Nicolas Sarkozy, que l'euthanasie "n'était pas sa conception du respect de la vie humaine et des valeurs qui fondent notre société".

Marine Le Pen (FN) est fermement opposée à l'euthanasie et au suicide assisté. Selon Joëlle Melin, sa conseillère sur les sujets de santé, jointe par Libération, la candidate frontiste est "favorable à l'esprit de la loi Leonetti de 2005, mais aussi à celle de 2016". Elle ajoute qu'il faudra investir "autant que nécessaire" dans les lieux dédiés à la fin de vie.

Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France) est vivement opposé à toute aide médicale pour la fin de vie. Selon son collaborateur Julien Châtel, cité par **Libération**, le candidat de Debout la France "veut développer les soins palliatifs et doubler leur nombre d'unités afin d'améliorer la prise en charge de la douleur et des besoins des malades".

Jacques Cheminade (Solidarité et progrès) est vivement opposé à l'euthanasie. Interrogé par **Libération**, le candidat du parti Solidarités et Progrès dit vouloir "augmenter les moyens dévolus aux unités de

soins palliatifs", préférant parler d'un "droit à vivre dans la dignité".

Nathalie Arthaud (Lutte Ouvrière), se dit opposée à l'euthanasie et au suicide médicalement assisté. En réponse à l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), qui avait récemment interpellé les candidats, elle a jugé la loi Claeys-Leonetti "suffisante", insistant néanmoins sur l'importance du "droit à mourir dans la dignité".

Ceux qui ne se sont pas prononcés

Emmanuel Macron (En Marche !) ne s'est pas prononcé clairement sur la question de la fin de vie. Interrogé sur le sujet dans l'émission Quotidien le 13 mars dernier, a affirmé qu'il ne s'agissait pas d'une "priorité sur le plan de la loi". Et d'ajouter qu'il fallait dans un premier temps "informer et généraliser les pratiques des directives anticipées". La question du droit de mourir dans la dignité "est quelque chose qui se réfléchit, qui se débat avec la société", a ajouté Olivier Véran, le porte-parole d'En Marche !, à Libération. Retrouvez l'intégralité de l'interview donnée à la Croix :

[cliquer](#)

« **Je souhaite choisir ma fin de vie** » - dans "Punchline" sur C8 : [voir](#)

François Asselineau n'a pas abordé la question dans

son programme.

Jean Lassalle, (Résistons !), n'a pas pris position sur le sujet.